

Procès-verbal

Jeudi 27 septembre 2012 à 20h00

Salle des Combles

Bâtiment des Curtils à Le Vaud

Madame Raymonde Schoch, Vice-présidente ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon à 20h10. Elle souhaite la bienvenue à toutes les déléguées, à tous les délégués, aux membres du CODIR et aux représentants de la presse.

Elle annonce que Monsieur E. Hermann, Président, a eu un léger malaise la semaine passée et doit réduire un peu ses activités. Il garde néanmoins le poste de Président de cette Assemblée, mais ne pouvait être présent ce soir.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, Mme la Vice-présidente informe que 39 communes sont présentes et que 58 délégué-e-s représentent un total de 95 voix.

Elle informe que les Municipalités d'Eysins et de Genolier se sont excusées, de même que M. T. Magnenat du CODIR et que les communes de Coppet, Duillier et Marchissy ne sont pas représentées.

Le quorum étant largement atteint, Mme la Vice-présidente annonce que l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Approbation de l'ordre du jour

Mme la Vice-présidente propose d'ajouter un point 8 "Annonce de préavis", le point 8 devenant le point 9 "Divers" et demande si l'ordre du jour peut être accepté de telle sorte.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est **adopté à l'unanimité.**

3) Assermentation

Mme la Vice-présidente lit le texte officiel du serment à Mme L. Bermejo Dubois et à MM. Ph. Robinson, M. Zryd et J. Carpentier qui promettent tous de le respecter. Ils regagnent leur place sous les applaudissements de l'Assemblée.

4) **Adoption des Procès-verbaux des séances du 26 avril 2012 à St-Cergue et du 20 juin 2012 à Arnex-sur-Nyon**

Mme la Vice-présidente demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler sur le procès-verbal du 26 avril 2012. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 26 avril 2012 est **adopté par 92 oui et 3 abstentions.**

Mme la Vice-présidente demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler sur le procès-verbal du 20 juin 2012. La parole n'étant pas demandée,

le procès-verbal du 20 juin 2012 est **adopté par 92 oui et 3 abstentions.**

5) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Mme la Vice-présidente annonce que le Bureau du Conseil Intercommunal n'a pas de communication à transmettre.

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

Mme la Vice-présidente demande à M. G. Creteigny, Président, de faire part des communications du CODIR. Ce dernier présente brièvement les sujets et les intervenants tout en précisant que le point 2 "Fête des sports 2012" est reporté à une séance ultérieure.

Il cède la parole à M. S. Beck qui rappelle l'historique du mandat de prestation Conseil Régional-Nyon Région Tourisme en quelques mots. Il développe un certain nombre de points à ce sujet, ces derniers étant richement illustrés à l'aide de diapositives. D'entente avec Mme La Vice-présidente, M. Creteigny propose d'ouvrir un court débat sur ce thème. La parole n'est néanmoins pas demandée. M. S. Beck signale encore que ce contrat ne sera pas soumis au Conseil communaux ou généraux, dans la mesure où il s'agit effectivement d'un contrat entre le Conseil Régional et Nyon Région Tourisme dont le texte est en voie de ratification.

M. P. Stampfli présente, en lieu et place de M. T. Magnenat, absent, le planning de la campagne de communication qui sera mise en place durant l'automne 2012 concernant la réorganisation des transports publics. Il met en exergue les différentes dates en lien avec ce planning et les moyens mis en œuvre pour cette campagne, dans la mesure où l'objectif est d'augmenter, de manière significative, l'utilisation des transports publics.

M. J.-N. Goël informe l'assemblée que les communes seront invitées à une séance de travail/discussion concernant les possibilités de développer des zones artisanales intercommunales le mercredi 7 novembre prochain à 17h00 à Rolle.

M. Ph. Paréaz revient sur le Programme des Investissements Régionaux en précisant que le préavis No 18-2012 sera débattu lors de la séance du 1^{er} novembre 2012 et qu'il a été tenu compte des différentes interventions, remarques et propositions tant des groupes de travail que des communes. Il rappelle que le CODIR est toujours disponible pour d'éventuelles interventions dans les communes et demande que, si ce préavis est accepté par le Conseil Intercommunal, les Exécutifs communaux fassent le nécessaire pour mettre en discussion ce PIR au sein des organes délibérants communaux d'ici au 30 juin 2013. De cette manière, le CODIR pourra aller de l'avant dans ce dossier.

La présentation informatique de ces communications est téléchargeable sur le site du Conseil Intercommunal.

7) **Préavis N° 21-12 : Contribution de 1'125'000.- sur le fonds régional TP affecté pour une première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2012 à décembre 2014.**

Mme la Vice-présidente prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Burnand propose, dans les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Ch. Müller annonce que la Commission de Gestion et des Finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'adopter ce préavis.

Mme Vice-présidente donne la parole au CODIR, par M. P. Stampfli, qui demande à M. P. Freudiger, Secrétaire général, de développer un certain nombre de points de l'annexe A du préavis. En préambule, il précise que le Conseil Régional et le Service de la Mobilité du Canton sont en phase pour mener cette expérimentation de 2012 à 2014 et qu'au niveau du Canton, les fonds nécessaires sont alloués pour ce faire. M. Freudiger détaille les mécanismes de financement et de subvention de ce tableau.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion,

M. P. Burnier demande si un incitatif mercantile a été imaginé dans les communes pour dynamiser cette fréquentation.

M. P. Stampfli répond que l'idée était de savoir, d'abord, ce qui se faisait au sein des communes et qu'une éventuelle action, pour exemple au niveau de l'élargissement des zones, puisse être inscrite dans leur budget 2013.

M. G. Cretegnny précise encore que, au niveau du Conseil Régional, c'est la publicité qui sera faite pour ces lignes qui pourra porter ses fruits.

Mme F. Golaz aimerait rendre le Conseil Régional attentif au courrier reçu, au mois de juillet, par le Service de la mobilité, concernant les indemnités des fonds non couverts de l'exercice 2013 et des augmentations y relatives pour les bus et pour les trains. Elle pense qu'il est important qu'une différenciation soit faite à ce propos. M. Stampfli confirme ces propos et précise que le CODIR est au courant de ces informations.

M. Y. Ravenel revient sur certains bruits de couloir concernant des communes insatisfaites qui pourraient quitter le Conseil Régional. Il regrette cet état de fait, mais s'interroge tout de même sur la situation financière si, effectivement, des communes se retireraient du Conseil Régional dans la mesure où tout le travail qui a été fait pourrait être mis en péril par ces agissements éventuels.

M. D. Collaud voudrait des informations complémentaires sur la participation d'entreprises de la région à la couverture du déficit et surtout, qu'il soit bien fait la distinction entre les frais générés par les élèves et ceux provoqués par les citoyens. Pour terminer, il aimerait savoir si la convention qui sera établie avec le Service de la mobilité aura des incidences financières sur les prochaines années.

M. P. Stampfli informe que concernant la convention, les coûts ne peuvent, actuellement, pas encore être assignés, mais que le Service de la mobilité s'est engagé à créditer le Conseil Régional au niveau des recettes. Concernant les coûts, des calculs ont été faits avec un chiffre de CHF 7.50 par kilomètre, mais il semblerait que ce dernier soit légèrement surfait. Pour les autres questions, il passe la parole à M. P. Freudiger qui donne des informations concernant les différents coûts et les participations des entreprises privées du district qui participent déjà activement au financement des diverses lignes de bus.

M. G. Cretegnny revient sur les propos de M. Y. Ravenel concernant la problématique éventuelle de communes insatisfaites qui pourraient songer à quitter le Conseil Régional. Il rappelle que forcément un certain nombre de communes peuvent être insatisfaites de ne pas obtenir ce qu'elles voudraient, mais il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir du temps pour mettre l'objet en place et ceci en fonction de paramètres parfois très différents.

M. J.-R. Probst trouve que le chiffre de CHF 12'000.-- pour la communication à ce niveau, n'est pas très important. Il propose d'organiser, par exemple, une journée de transports gratuits pour les

citoyens de manière à les sensibiliser, les inciter et leur donner envie. Il fait la comparaison avec les actions de la CGN, qui ont obtenu un grand succès.

M. P. Stampfli répond que, depuis passablement d'années, le CODIR prévoit 10 % de la somme d'une action pour la communication et qu'actuellement, ces sommes ont été cumulées pour ce programme de communication et qu'il y a suffisamment de réserves à ce jour. Du point de vue des actions à entreprendre, il précise que la réflexion est toujours ouverte à ce sujet pour la suite des opérations ponctuelles ciblant la promotion des transports publics.

M. M. Kammermann aimerait savoir si les horaires sont maintenant connus, alors que, lors de l'envoi du préavis, ceci n'était pas le cas.

M. P. Stampfli lui répond que d'importantes discussions se déroulent actuellement entre le Canton et les communautés du Pays de Gex au sujet de cette ligne transfrontalière et que le Conseil Régional n'est pas vraiment dans le coup sur ce sujet, mais qu'au niveau des horaires, les correspondances avec les trains en gare de Coppet devraient être assurées.

M. G. Cretegnny complète, à propos de la communication, en précisant que dans les préavis du CODIR, se trouvent des montants concernant le sujet, mais qu'ils sont regroupés dans un fond prévu pour la communication d'une manière générale et que le Canton, voire la Confédération, participent également à ce thème.

M. P. Stampfli revient sur le problème des élèves transportés par des entreprises privées et avec lesquels des contrats existent jusqu'à fin 2013. Ceci ne permet pas de mettre les frais de ces déplacements sur les transports publics et il s'agira d'attendre environ une année pour ce faire.

M. D. Collaud aimerait tout de même savoir si les élèves sont déjà inclus dans les tableaux de présentation et surtout, il voudrait pouvoir faire la distinction, dans deux ans, entre les élèves transportés et les citoyens utilisateurs.

M. P. Stampfli ne sait pas si la distinction élève - adulte se fait déjà et si elle pourra être faite au fil des comptages effectués par les transporteurs.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 21-12, est adopté à l'unanimité

M. G. Cretegnny tient à remercier l'Assemblée pour ce signe manifeste de confiance.

9) Dépôt de préavis

M. G. Cretegnny, Président du CODIR, annonce que trois préavis seront déposés pour la séance du 1^{er} novembre 2012. Il s'agit des préavis

No 18 - 2012 "Programme des Investissements Régionaux (PIR)".

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

No 19 - 2012 "Demande de crédit de CHF 250'000.-- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU".

La composition de la commission est confirmée avec une abstention.

No 22 - 2012 "Contribution de 52'635.-- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus suburbains et urbains en ville de Nyon".

Les membres de la commission déjà composée sont confirmés, avec deux abstentions.

Pour la séance du 12 décembre 2012, M. G. Creteigny annonce les préavis

No 20 - 2012 "Demande de crédit de CHF 30'000. -- pour la participation à l'étude de faisabilité du franchissement du NStCM par la RDU dans le cadre du SDAN".

La composition de la commission, identique à celle du préavis No 19 - 2012, est confirmée à l'unanimité. Il s'agit de MM. C. Uldry (1^{er} nommé), M. O. Tappy, N. Kaltenrieder, J. Mugnier et P. Khamsy.

No 23 - 2012 "Demande de crédit d'un montant de CHF 62'000.-- pour la mise en œuvre de la stratégie Coppet - Terre Sainte".

Sont nommés pour la commission ad'hoc : Mme C. Gallay, MM. R. Lecoultre (1^{er} nommé), S. Melly, L. Henriod et M. Kammermann

No 24 - 2012 "Demande de crédit de CHF 215'000.-- pour un cofinancement de la mise en œuvre des réseaux agro-écologiques (OQE-Terre Sainte et La Frontière)".

Sont nommés pour cette commission, avec une abstention : Mme L. Bernejo Dubois (1^{ère} nommée), et MM. F. Deblue, P. Uebelhart, R. Oppliger, Ph. Robinson.

No 25 - 2012 "Budget 2013"

14) Divers

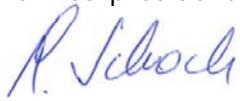
Dans la mesure où personne ne souhaite intervenir, Mme la Vice-présidente passe la parole à M. S. Beck, Syndic des lieux, qui ne présente plus sa commune dans la mesure où il estime qu'elle est connue de tous et invite l'assemblée à une agape et au verre de l'amitié.

Mme la Vice-présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu

**le jeudi 1^{er} novembre 2012 à 20h00,
mais que lieu n'est pas encore définitivement fixé**

La séance est levée à 21h30.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Vice-présidente			Le Secrétaire
Raymonde Schoch			Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 23 octobre 2012